

Trousse de ressources pédagogiques : Expériences de migration des Noirs au Canada

Grade 8: Creating Canada, 1850–1890,
 Canada, 1890–1914: A Changing Society



Portrait d'une famille non-identifiée de race noire
Fonds Alvin D. McCurdy
Code de référence : F 2076-16-4-8
Archives publiques de l'Ontario, I0024785

Introduction

Conçue pour s'intégrer dans la pratique des enseignants, cette trousse de ressources propose des hyperliens, des activités, des documents primaires et des fiches de travail pour vous aider, ainsi que vos élèves, dans des applications, des recherches et la compréhension du Canada entre 1850 et 1914.

Sujet

La fuite de l'esclavage et l'établissement de la communauté noire en Ontario

Sources

- [L'expérience canadienne des Noirs en Ontario entre 1834 et 1914](#), exposition en ligne
- [Images de l'histoire des Noirs : Exploration de la collection Alvin McCurdy](#), exposition en ligne
- [Lettre de Tom Elice \(Ellis\) à Mary Warner](#), exposition en ligne

Utilisez les expositions en ligne des Archives publiques de l'Ontario sur les expériences des Noirs du Canada :

- comme ressource d'apprentissage pour vous-même
- comme des sites Web vers lesquels diriger vos élèves pour des projets de recherche
- comme des endroits pour trouver et utiliser les sources primaires liées au programme

Thèmes qui peuvent être abordés

- L'utilisation de sources primaires
- La migration forcée des esclaves africains vers la Nouvelle-France et l'Amérique du Nord britannique et l'abolition de la loi relative à l'esclavage de 1833
- Le chemin de fer clandestin et la migration des anciens esclaves vers l'Ontario

Curriculum

Strand A. Creating Canada, 1850–1890

<i>Overall Expectations</i>	<i>Historical Thinking Concepts</i>	<i>Specific Expectations</i>
A1. Application: Colonial and Present-day Canada	Continuity and Change; Historical Perspective	A1.1, A1.2, A1.3
A2. Inquiry: From New France to British North America	Historical Perspective; Historical Significance	A2.1, A2.2, A2.4, A2.5, A2.6
A3. Understanding Historical Context: Events and Their Consequences	Historical Significance; Cause and Consequence	A3.4, A3.5

Strand B. Canada, 1890–1914: A Changing Society

<i>Overall Expectations</i>	<i>Historical Thinking Concepts</i>	<i>Specific Expectations</i>
B1. Application: Changes and Challenges	Continuity and Change; Historical Perspective	B1.1, B1.2,
B2. Inquiry: Perspectives in British North Americans	Historical Perspective; Historical Significance	B2.1, B2.2, B2.4, B2.5, B2.6
B3. Understanding Historical Context: Events and Their Consequence	Historical Significance; Cause and Consequence	B3.1, B3.2, B3.4,

Assignment & Activity Ideas

Suggestions de travaux et d'activités

Recherche sur les expériences de migration des Noirs au Canada

- Le processus de recherche historique comprend cinq étapes :
 - la formulation de questions
 - la collecte et l'organisation d'information, d'éléments de preuve ou de données
 - l'interprétation et l'analyse d'information, d'éléments de preuve ou de données
 - l'évaluation d'information, d'éléments de preuve ou de données et l'établissement de conclusions
 - la communication des résultats
- Le programme d'études souligne le fait qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer ces étapes dans l'ordre ou ensemble. Vous pourriez explorer des étapes précises selon l'état de préparation et les connaissances préalables de vos élèves ou vos propres ressources et le temps dont vous disposez. Voir les pages 22 à 24 [du curriculum révisé des études sociales et de l'histoire de l'Ontario](#) pour de plus amples renseignements.
- À l'aide d'une des sources primaires présentées dans cette trousse, présentez à vos élèves les thèmes de l'esclavage et de l'établissement des Noirs au Canada. Demandez aux élèves de poser des questions à la source primaire présentée. Utilisez ces questions comme point de départ vers l'exploration plus approfondie de ces sujets historiques.
- Utilisez les expositions en ligne [L'expérience canadienne des Noirs en Ontario entre 1834 et 1914](#), [Images de l'histoire des Noirs : Exploration de la collection Alvin McCurdy](#) et [Lettre de Tom Elice \(Ellis\) à Mary Warner](#) comme sources pour diriger vos élèves dans leur propre projet de recherche. Ici, ils peuvent consulter les sources primaires et des données secondaires pour rassembler et organiser des données historiques qu'ils peuvent interpréter, évaluer et communiquer sous la forme de divers produits finaux.

Création de récits à la première personne grâce à la recherche

- Nous avons très peu de récits directs de l'esclavage dans les mots de personnes qui ont été réduites en esclavage. Nous pouvons inviter nos élèves à entreprendre des recherches et à imaginer les paroles de ceux qui ont été réduits en esclavage à partir de la source primaire qu'ils ont laissée derrière eux.
- Par exemple, en utilisant l'*Extrait des documents relatifs à l'émancipation de Susan Holton (1848)* ou la photo de *Levi Veney (1898)*, vos élèves peuvent recréer le passé des personnes dont l'histoire a oublié les paroles.
- En vous inspirant de ces deux sources primaires, faites entreprendre à vos élèves des recherches sur l'histoire de l'esclavage, le chemin de fer clandestin, l'établissement au Canada de ces deux personnes et recréer leur passé.

- Demandez-leur de rédiger des inscriptions au journal des grands événements de leur vie ou de créer un récit illustré qui les met en évidence. Vous pouvez utiliser le document des *Cases narratives graphiques* pour vous aider dans cette tâche.

Exploration de sources primaires de diverses archives

- Donnez à vos élèves l'occasion d'examiner les principales sources canadiennes que nous avons mises à leur disposition dans cette trousse et dans les expositions en ligne [L'expérience canadienne des Noirs en Ontario entre 1834 et 1914](#), [Images de l'histoire des Noirs : Exploration de la collection Alvin McCurdy](#) et [Lettre de Tom Elice \(Ellis\) à Mary Warner](#).
- Animez une discussion sur les sources primaires et sur leur utilité, du point de vue des élèves, pour en apprendre davantage sur l'histoire de l'esclavage, le chemin de fer clandestin et l'établissement au Canada. Dressez une liste de critères sur ce qui rend une source primaire utile pour l'étude de l'histoire.
- Invitez toute la classe à dresser la liste des questions que vos élèves se posent à ce sujet et, en fonction des critères que vous avez créés, demandez aux élèves de définir les autres sources primaires qu'ils peuvent vouloir ou dont ils peuvent avoir besoin pour découvrir ces thèmes.
- Pour les devoirs ou durant une période de laboratoire informatique, les élèves explorent d'autres archives et les sources primaires qu'ils ont. Chaque élève choisit une source primaire à apporter en classe qui correspond aux critères élaborés en groupe. Si un élève aime bien une source primaire qui ne correspond pas aux critères, demandez-lui de modifier les critères pour tenir compte de sa source principale.
- Suite à cette exploration, voyez si les élèves peuvent répondre à leurs questions prédéterminées en utilisant la série de sources primaires de la classe.

Lettres de réponse

- Remettez à l'élève la *Lettre de Tom Elice à Mary Warner (1854)* et *L'avertissement de S. Wickham au sujet des chasseurs d'esclaves aux États-Unis (1850)*.
- Demandez à vos élèves de faire un exercice réfléchir-comparer-partager sur le contenu des lettres et les implications de leur contenu.
- Demandez à vos élèves d'écrire une lettre en réponse à Tom ou à S. Wickham réitérant leurs messages, demandant des éclaircissements et décrivant leur propre situation (romancée).

Écrire pour le *Voice of the Fugitive*

- Des publications comme le *Provincial Freeman* et le *Voice of the Fugitive* ont joué un rôle prépondérant dans la diffusion de l'information et la consolidation des liens au sein de la population noire.
- Faites examiner par vos élèves ces sources primaires et discuter du contenu éventuel qui serait présenté dans ces journaux.

D'après les recherches qu'ils ont menées sur l'histoire de l'esclavage, le chemin de fer clandestin et l'établissement au Canada, demandez à vos élèves d'écrire un article de fond pour le *Voice of the Fugitive*. Utilisez *Écrire pour le Voice of the Fugitive* comme fiche de travail.

Handouts & Worksheets

Extrait des documents relatifs à l'émancipation de Susan Holton (1848)	9
The Voice of the Fugitive (1851)	10
The Provincial Freeman (1853)	11
Levi Veney (1898)	12
Carte intitulée Map of Canada West showing the principal stations of the free colored population (1855)	13
Lettre de Tom Elice à Mary Warner (1854)	14
Avertissement de S. Wickham sur les chasseurs d'esclaves aux États-Unis (1850)	15
Loi de l'abolition de l'esclavage dans les colonies britanniques (1833)	16
Ruines de la vieille mission (1895)	17
Cases graphiques narratives	18
Écrire pour le <i>Voice of the Fugitive</i>	19
Organiser tes pensées	20

Introduction aux sources primaires

Une source primaire est un document ou un objet du passé créé par des personnes qui ont vécu pendant cette période. Les sources primaires fournissent une vue d'un événement ou d'une expérience que seuls les gens qui vivaient au cours de cette période auraient pu éprouver.

Les archives recueillent et préservent les sources primaires afin que les étudiants puissent apprendre l'histoire à partir des expériences des personnes qui étaient là. Dans les archives, les sources primaires sont appelées enregistrements. Dans les musées, les sources primaires sont appelées artefacts.

Avez-vous déjà utilisé une source primaire avant?



Le journal *Evening News* de Detroit a publié un reportage sur l'affaire de ségrégation scolaire Dunn, le 6 septembre 1883
Fonds Alvin D. McCurdy
Code de référence : F 2076-14-0-3, page 18
Archives publiques de l'Ontario

Sources Primaires	Sources Secondaires
Matériel original du passé	Matériel sur le passé écrit par les gens aujourd'hui
Exemple: Lettres Journaux Photographies Peintures et autres oeuvres d'art Graphiques Cartes	Exemple: Livres Livres de référence Sites Web tels que Wikipedia Articles d'actualité Documentaires et films

Quels sont d'autres exemples de sources primaires et secondaires?

Les sources peuvent-elles être à la fois primaires et secondaires?

Extrait des documents relatifs à l'émancipation de Susan Holton (1848)

Wheas at the Court House in Cincinnati, in the
County of Hamilton, and State of Ohio, of the
Hamilton County probate Court, within and
for said County, at a session thereof held at the
place aforesaid on the Thirtieth day of October in
the year of our Lord one thousand eight hundred
and fifty eight before the Honorable George H.
Hilton sole Judge of said Court,

The State of Ohio ^{ss.} Hamilton County } Be it Remembered
That at a session of the probate
Court within and for said County, held at the Court
House in Cincinnati, on the Thirtieth day of October
in the year of our Lord, one thousand eight hundred
and fifty eight before The Honorable George H.
Hilton sole Judge of said Court, the following amongst
other proceedings were then and there had, to wit,
Personally appeared in open Court Mary
Hirk and brought with her into open Court Susan
Holton, and John M. Scott Holton and Laura
Dorcas Holton Children of the said Susan, and the
said Mary Hirk stated in open Court, That she brought
said persons from the state of Kentucky into the State
of Ohio for the purpose of Emancipating them, and
the Court now find and adjudge that the said Susan
Holton and Jane M. Scott Holton and Laura

The Voice of the Fugitive (1851)



The Voice of the Fugitive, 12 mars 1851

Fonds Alvin D. McCurdy

Code de référence : F 2076-16-9-35

Archives publiques de l'Ontario

Transcription :

INTRODUCTION

Le 12 mars 1851

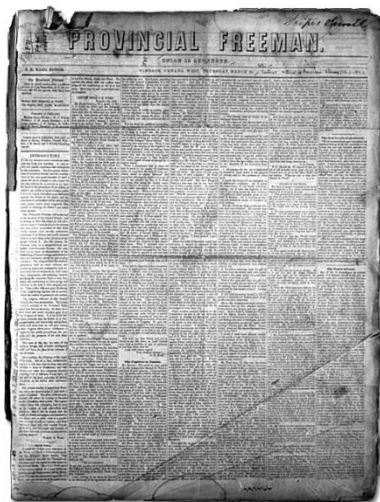
Afin de bien faire connaître à nos lecteurs le mandat du Voice of the Fugitive, les lois de la bienséance ainsi que la vieille tradition établie nous obligent à dévoiler les principes qui dirigeront la rédaction de ce journal...

Nous entendons... défendre la liberté de l'homme au sens propre de ce terme. Nous défendons l'abolition mondiale, immédiate et inconditionnelle, de « l'esclave-chose », et plus spécialement en Amérique. Nous tenterons de convaincre tous les opprimés de couleur vivant aux États-Unis de venir s'installer au Canada, une terre où les lois n'établissent aucune différence fondée sur la couleur de la peau, et où « aucun esclave ne respirera ».

Nous nous opposerons, du mieux qu'il nous sera possible, à l'annexion du Canada aux États-Unis tant et aussi longtemps que le gouvernement américain continuera de tolérer les atrocités de l'esclavage.

De temps à autre, nous nous efforcerons de faire connaître à nos lecteurs les véritables conditions, les espoirs et les projets de notre peuple au Canada. Ce journal servira de porte-parole aux réfugiés, mais nous nous réservons le droit de nous exprimer ouvertement, en hommes libres, sur tous les sujets qui nous toucheront...

The Provincial Freeman (1853)



The Provincial Freeman, le 24 mars 1853

Bobine de microfilm N 40

Archives publiques de l'Ontario

Original détenu par la Rare Book & Manuscript Library, University of Pennsylvania

Transcription :

LES DEVOIRS DES HOMMES DE COULEUR AU CANADA

Le 25 avril 1857

Quels sont les devoirs des hommes de couleur dans ces provinces, eux qui ont été forcés de s'y installer à cause du despotisme américain et de l'oppression? Nous répondrons franchement à cette question et aussi sincèrement que l'importance de la situation l'exige. Eh bien! Nous vivons dans un État où le gouvernement ne fait pas de caste dans son organisation politique : tous les hommes sont égaux devant la loi et traités avec le même égard par le gouvernement de Sa Majesté. Cela demeure vrai aujourd'hui, tout comme lorsque Curran a prononcé ces paroles historiques :

Peu importe la couleur, incompatible avec la liberté, qui teint la chair d'un Indien ou d'un Africain, dès qu'il pose le pied en sol britannique, c'est un homme libre.

... Après cette agréable perspective, regardons-en maintenant une toute autre, celle du gouvernement républicain des États-Unis.

Voyons quelles sont les dernières décisions à propos de la liberté de la population de couleur. Pourquoi nul autre que l'homme blanc ne peut-il être reconnu comme citoyen selon la structure politique de ce gouvernement? Pourquoi les nègres sont-ils rejetés et n'ont-ils aucun droit devant la justice? Pourquoi les considère-t-on comme des intrus et des parias? [...] Nous devons tout à notre patrie d'adoption et rien à ce misérable, méprisable et tyrannique gouvernement des États-Unis.

Levi Veney (1898)



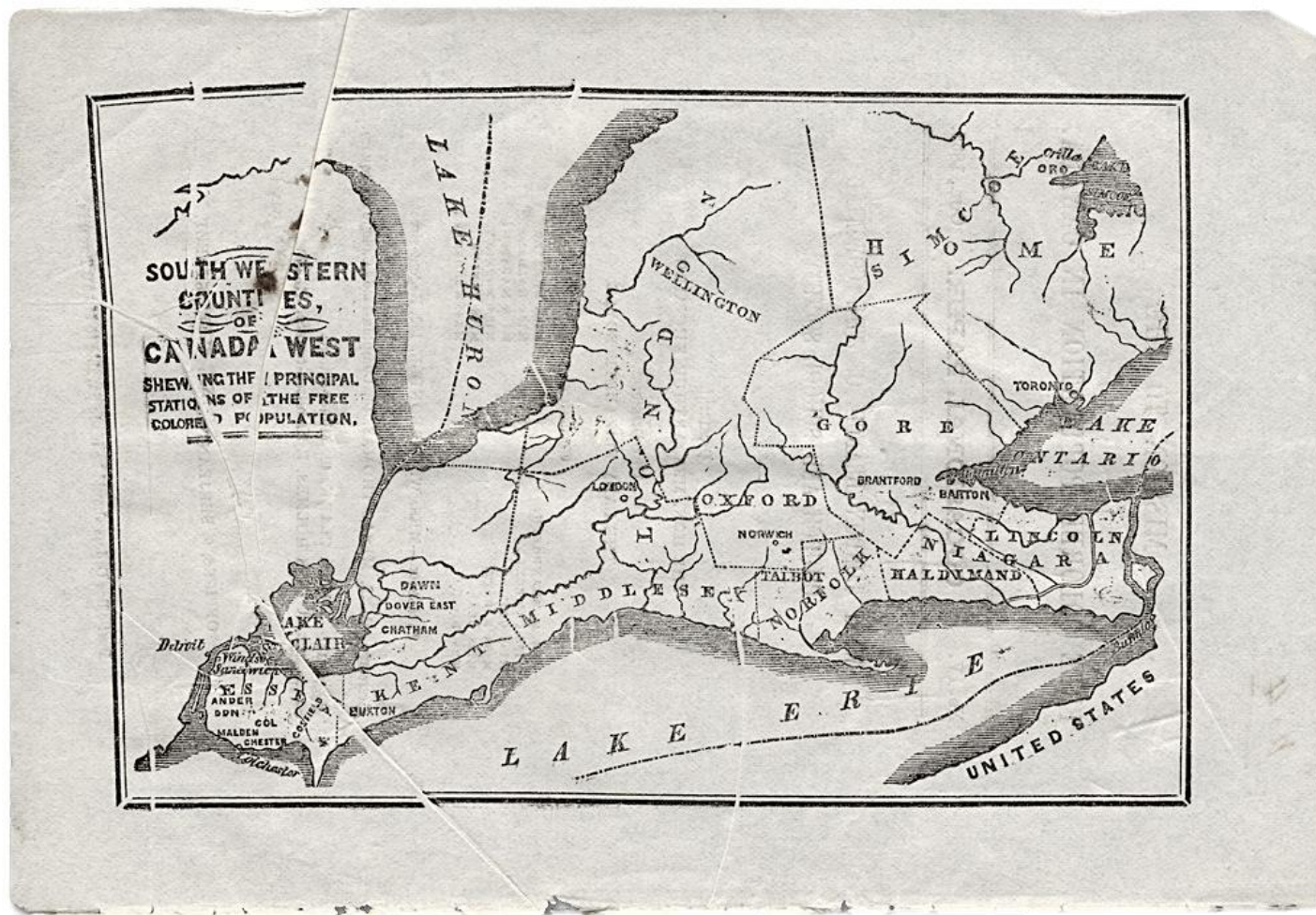
Levi Veney, ancien esclave qui vivait à Amherstburg, photo prise au magasin de J. D. Burkes, 1898

Fonds Alvin D. McCurdy

Code de référence : F 2076-16-3-5

Archives publiques de l'Ontario, I0024830

Carte intitulée *Map of Canada West showing the principal stations of the free colored population (1855)*



Carte intitulée « Map of Canada West showing the principal stations of the free colored population », 1855

Code de référence : Dépliant no 41

Archives publiques de l'Ontario

Lettre de Tom Elice à Mary Warner (1854)

Transcription

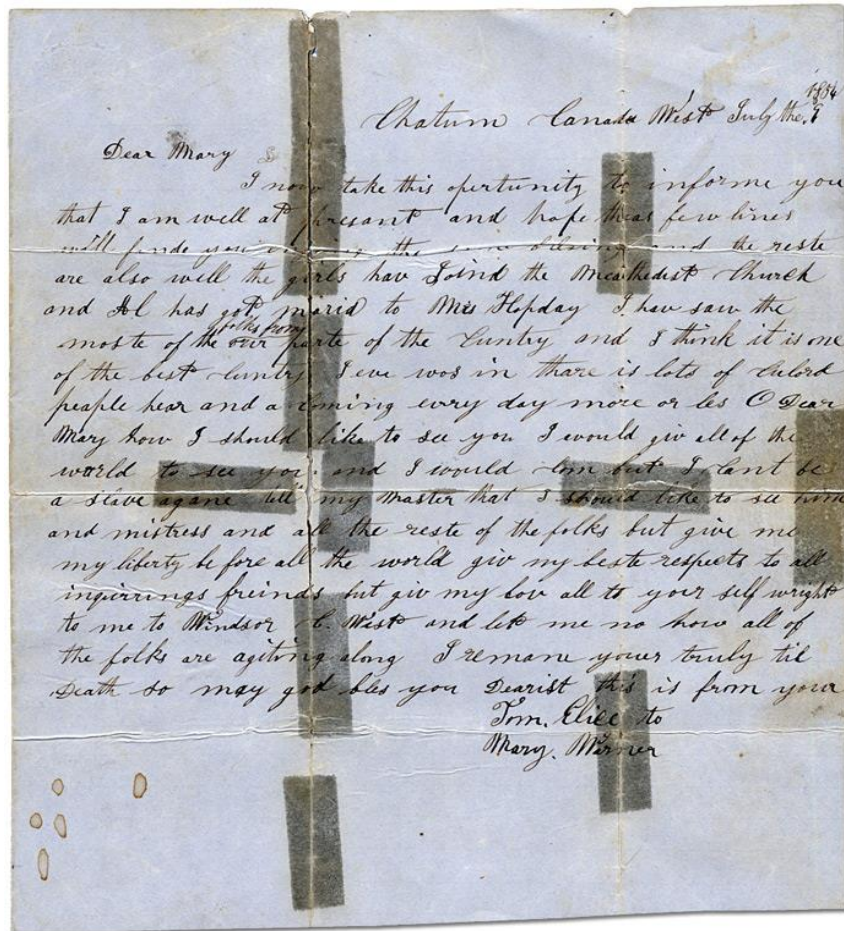
***Prière de noter que la transcription a été modifiée pour plus de clarté**

Chatham, Canada-Ouest, le 9 juillet 1854

Chère Mary,

J'ai maintenant l'opportunité de t'informer que je vais bien en ce moment, et je souhaite que toi et les autres aillent bien aussi. Les filles ont joint l'église méthodiste et Al a marié madame Hopday J'ai vu la plupart des gens de notre coin de pays et je pense que c'est le meilleur pays où j'ai été. Il y a beaucoup de gens de couleur ici et il en arrive presque tous les jours. Ô, chère Mary, j'aimerais tant te voir, je donnerais le monde entier pour te voir et je viendrais, mais je ne veux pas redevenir un esclave. Dis à mon maître que j'aimerais le voir lui et la maîtresse et tout le monde, mais ma liberté passe avant tout. Salue tous les amis qui te questionnent à mon sujet mais donne mon amour tout à toi, écris-moi à Windsor, Canada-Ouest et dis-moi comment tout le monde va. Sincèrement jusqu'à ma mort et que Dieu te garde, ma chérie. De ton

Tom Elice à
Mary Warner



Lettre de Tom Elice à Mary Warner datée du 9 juillet 1854

Lettre de Tom Elice

Code de référence : F 4536

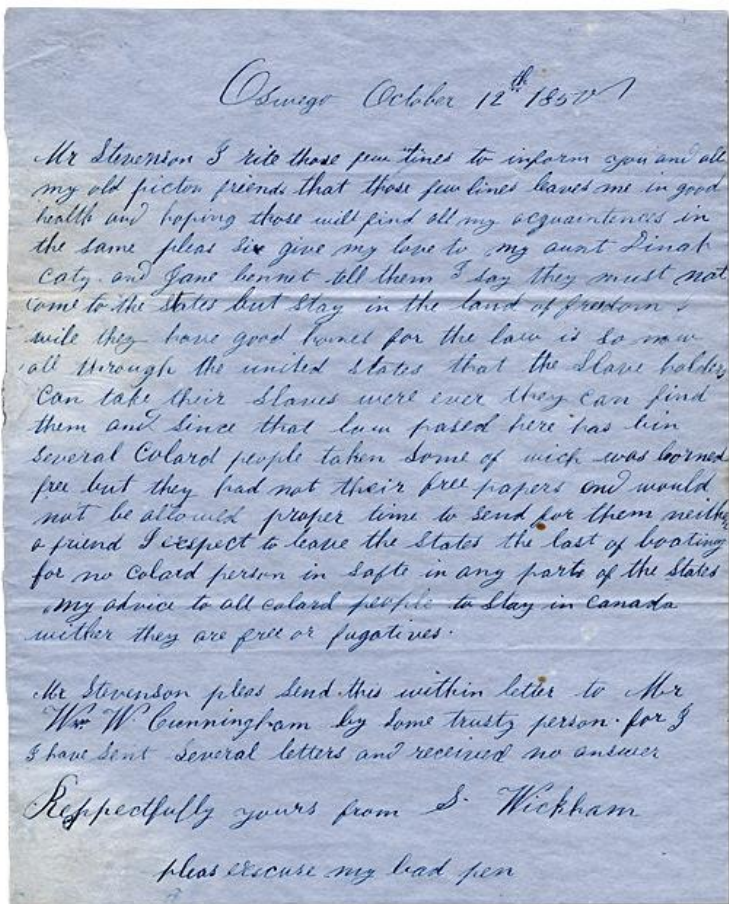
Archives publiques de l'Ontario, I0029599

Avertissement de S. Wickham sur les chasseurs d'esclaves aux États-Unis (1850)

Transcription

***Prière de noter que la transcription a été modifiée pour plus de clarté**

Oswego, le 12 octobre 1850



Oswego October 12th 1850

Mr Stevenson I write these few lines to inform you and all my old picton friends that those few lines have come in good health and hoping those will find all my acquaintances in the same place. Give my love to my aunt Dinah Caty and Jane Bennet tell them I say they must not come to the States but stay in the land of freedom. I write they have good counsel for the law is so now all through the united States that the slave holder can take their slaves were ever they can find them and since that law passed here has been several colored people taken some of which was burned free but they had not their free papers and would not be allowed proper time to send for them neither a friend I expect to leave the States the last of boating for no colored person in safety in any parts of the States my advice to all colored people to stay in Canada whether they are free or fugitives.

Mr Stevenson please send this within letter to Mr W. W. Cunningham by some trusty person for I have sent several letters and received no answer.

Respectfully yours from S. Wickham

Excuse my bad pen

Monsieur Stevenson je vous écris ces quelques lignes pour vous informer, ainsi que tous mes anciens amis de Picton, que je suis en bonne santé et que j'espère que la présente trouvera toutes mes connaissances dans le même état. Je vous prie de transmettre tout mon amour à ma tante, Dinah Caty et à Jane Bennet. Dites-leur que je leur dis de ne pas venir aux États-Unis, mais de demeurer dans le pays de la liberté maintenant qu'elles ont de bonnes maisons, car la loi est actuellement telle aux États-Unis que les propriétaires d'esclaves peuvent prendre leurs esclaves partout où ils les trouvent. Depuis l'adoption de la loi ici, ils ont pris plusieurs personnes de couleur, dont certaines étaient nées libres. Ils n'avaient pas leurs papiers de liberté sur eux et on ne leur pas donné assez de temps pour aller les chercher ou demander à un ami de le faire. Je pense quitter les États sur un des derniers bateaux, car aucune personne de couleur n'est en sécurité ici. Mon conseil à toutes les personnes de couleur est donc de demeurer au Canada qu'ils soient libres ou en fuite.

Je vous prie Monsieur Stevenson, de bien vouloir envoyer la lettre ci-jointe à Monsieur William W. Cunningham par l'entremise d'une personne de confiance car je lui en ai envoyé plusieurs et je n'ai jamais reçu de réponse.

Veuillez agréer mes salutations sincères, S. Wickham
Excusez mes fautes, s'il vous plaît.

Lettre de S. Wickham à D. B. Stevenson, le 12 octobre 1850
Fonds D. B. Stevenson
Code de référence : F 499 MU 2885
Archives publiques de l'Ontario

Loi de l'abolition de l'esclavage dans les colonies britanniques (1833)

666

C. 73.

3° & 4° GULIELMI IV.

A.D. 1833.

CAP. LXXIII.

An Act for the Abolition of Slavery throughout the *British* Colonies; for promoting the Industry of the manumitted Slaves; and for compensating the Persons hitherto entitled to the Services of such Slaves. [28th August 1833.]

WHEREAS divers Persons are holden in Slavery within
divers of His Majesty's Colonies, and it is just and expedient
that all such Persons should be manumitted and set free,
and that a reasonable Compensation should be made to the Per-
sons hitherto entitled to the Services of such Slaves for the Loss
which they will incur by being deprived of their Right to such
Services : And whereas it is also expedient that Provision should
be made for promoting the Industry and securing the good Con-
duct of the Persons so to be manumitted, for a limited Period
after such their Manumission : And whereas it is necessary that
the Laws now in force in the said several Colonies should forth-
with be adapted to the new State and Relations of Society there-
in which will follow upon such general Manumission as aforesaid
of the said Slaves : and that, in order to afford the necessary
Time for such Adaptation of the said Laws, a short Interval
should elapse before such Manumission should take effect ; be
it therefore enacted by the King's most Excellent Majesty, by
and with the Advice and Consent of the Lords Spiritual and
Temporal, and Commons, in this present Parliament assembled,
and by the Authority of the same, That from and after the First
Day of *August* One thousand eight hundred and thirty-four all
Persons who in conformity with the Laws now in force in the said
Colonies respectively shall on or before the First Day of *August*
One thousand eight hundred and thirty-four have been duly regis-
tered as Slaves in any such Colony, and who on the said First Day
of *August* One thousand eight hundred and thirty-four shall be
actually within any such Colony, and who shall by such Registries
appear to be on the said First Day of *August* One thousand eight
hundred and thirty-four of the full Age of Six Years or upwards,
shall by force and virtue of this Act, and without the previous
Execution of any Indenture of Apprenticeship, or other Deed or
Instrument for that Purpose, become and be apprenticed La-
bourners ; provided that, for the Purposes aforesaid, every Slave
engaged in his ordinary Occupation on the Seas shall be deemed
and taken to be within the Colony to which such Slave shall
belong.

All Persons ,
who on the 1st
August 1834
shall have been
registered as
Slaves, and
be Six Years
old or upwards,
shall become
apprenticed
Labourers.

Who entitled to
Services of the
Slave as an ap-
prenticed
Labourer.

Slaves brought
into the United
Kingdom with
Consent of Pos-
sors, free.

II. And be it further enacted, That during the Continuance of the Apprenticeship of any such apprenticed Labourer such Person or Persons shall be entitled to the Services of such apprenticed Labourer as would for the Time being have been entitled to his or her Services as a Slave if this Act had not been made.

III. Provided also, and be it further enacted, That all Slaves who may at any Time previous to the passing of this Act have been brought with the Consent of their Possessors, and all apprenticed Labourers who may hereafter with the like Consent be brought, into any Part of the United Kingdom of *Great Britain and Ireland*, shall

A.D. 1833.

3° & 4° GULIELMI IV.

C 73

667

shall from and after the passing of this Act be absolutely and entirely free, to all Intents and Purposes whatsoever.

IV. 'And whereas it is expedient that all such apprenticed Labourers should, for the Purposes herein-after mentioned, be divided into Three distinct Classes, the First of such Classes consisting of prædial apprenticed Labourers attached to the Soil, and comprising all Persons who in their State of Slavery were usually employed in Agriculture, or in the Manufacture of Colonial Produce or otherwise, upon Lands belonging to their Owners; the Second of such Classes consisting of prædial apprenticed Labourers not attached to the Soil, and comprising all Persons who in their State of Slavery were usually employed in Agriculture, or in the Manufacture of Colonial Produce or otherwise, upon Lands not belonging to their Owners; and the Third of such Classes consisting of non-prædial apprenticed Labourers, and comprising all apprenticed Labourers not included within either of the Two preceding Classes; be it therefore enacted, That such Division as aforesaid of the said apprenticed Labourers into such Classes as aforesaid shall be carried into effect in such Manner and Form and subject to such Rules and Regulations as shall for that Purpose be established under such Authority, and in and by such Acts of Assembly, Ordinances, or Orders in Council, as herein-after mentioned: Provided always, that no Person of the Age of Twelve Years and upwards shall by or by virtue of any such Act of Assembly, Ordinance, or Order in Council, be included in either of the said Two Classes of prædial apprenticed Labourers unless such Person shall for Twelve Calendar Months at the least next before the passing of this present Act have been habitually employed in Agriculture or in the Manufacture of Colonial Produce.

Apprenticed
Labourers to
be divided into
Three Classes,
viz. prædial at-
tached, prædial
unattached, and
non-prædial.

Proviso.

Y. And be it further enacted, That no Person who by virtue of this Act, or of any such Act of Assembly, Ordinance, or Order in Council as aforesaid, shall become a prædial apprenticed Labourer, whether attached or not attached to the Soil, shall continue in such Apprenticeship beyond the First Day of *August* One thousand eight hundred and forty; and that during such his or her Apprenticeship no such prædial apprenticed Labourer, whether attached or not attached to the Soil, shall be bound or liable, by virtue of such Apprenticeship, to perform any Labour in the Service of his or her Employer or Employers for more than Forty-five Hours in the whole in any One Week.

Apprenticeship
of the prædial
Labourers not
to continue be-
yond 1st Au-
gust 1840;

VI. And be it further enacted, That no Person who by virtue of this Act or of any such Act of Assembly, Ordinance, or Order in Council as aforesaid, shall become a non-prædial apprenticed Labourer, shall continue in such Apprenticeship beyond the First Day of *August* One thousand eight hundred and thirty-eight.

of the non-prædial not beyond 1st August 1838.

VII. And be it further enacted, That if before any such Apprenticeship shall have expired the Person or Persons entitled for and during the Remainder of any such Term to the Services of such apprenticed Labourer shall be desirous to discharge him or her from such Apprenticeship, it shall be lawful for such Person or Persons so to do by any Deed or Instrument to be by him, her, or them for that Purpose made and executed; which Deed or Instrument shall be in such Form, and shall be executed and recorded

Before the Apprenticeship is expired, the Labourer may be discharged by his Employer.

recorded

Ruines de la vieille mission (1895)

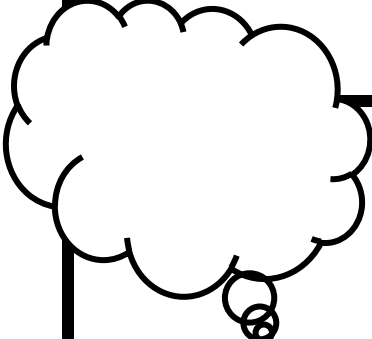
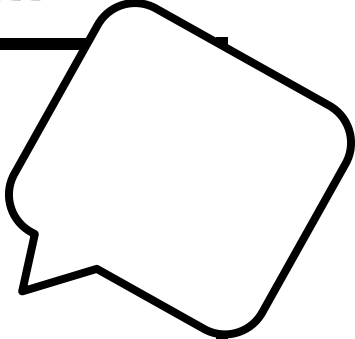


Ruines de la vieille mission, Sandwich, 1895
Fonds Alvin D. McCurdy
Code de référence : F 2076, Boîte D-4
Archives publiques de l'Ontario, I0027877

Cases graphiques narratives

Titre: _____

De: _____

Écrire pour le *Voice of the Fugitive*



--

--

--

Organiser tes pensées

Ce que tu sais

Ce que tu veux savoir

Ce sur quoi tu vas faire une recherche